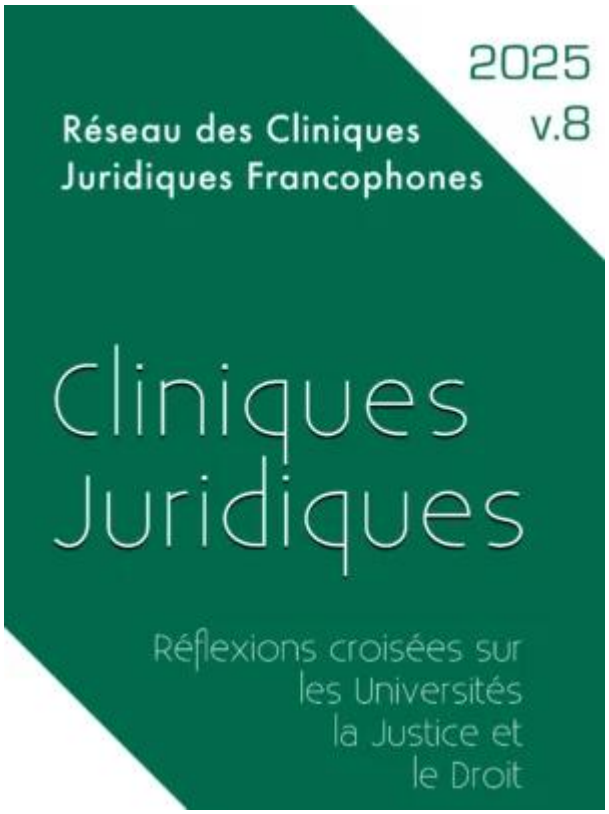
REVUE CLINIQUES JURIDIQUES



© Site de l'éditeur

Titre

Revue Cliniques Juridiques

Auteur(s)

Xavier Aurey (fondateur)

Date

2017 (création)

Éditeur(s)

Réseau des Cliniques Juridiques Francophones

Support

Revue en ligne

Type de document

Revue

Périodicité

Annuelle

Source du droit

Jurisprudence - Doctrine
Législation - Jurisprudence

Domaines du droit

Tous les domaines du droit

Contenu

La revue Cliniques Juridiques s'intéresse à l'enseignement du droit et plus particulièrement aux méthodes pédagogiques fondée sur l'apprentissage par l'expérience de cas réels. La revue accueille toute proposition d'article portant sur la place des Facultés de droit dans la société.

Dans l'édito du premier numéro de la revue (2017), Xavier Aurey, alors Président du réseau des cliniques juridiques francophones, précise que "dans son adaptation au monde juridique, l'enseignement clinique répond à deux types de besoins : d'un côté, un besoin en matière d'enseignement du droit, visant à inscrire la pratique dans les formations ; d'un autre côté, un besoin lié à un contexte social spécifique, et visant à un accès au droit et à la justice pour tous."

Dans un souci d'ouverture de la recherche scientifique en droit, tous les articles de la revue sont publiés en libre accès conformément aux termes de la Licence Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 International.

Clefs d'utilisation

En complément de l'éditorial et des articles, la revue propose, selon les numéros, des retours d'expérience, des entretiens, des comptes rendus de lecture ou encore un focus dédié à une clinique juridique.

ISSN de la revue : 2492-4652

Notes

La **revue** est suivie par **Mir@bel** .

Liens

https://cliniques-juridiques.org/revue-cliniques-juridiques/

Fiche réalisée par : Isabelle GRAS (SCD Université Aix-Marseille), le 05/02/2026
Mise à jour le 11/02/2026

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous contrat Creative Commons

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité
Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale
Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique
Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)
Pour la version intégrale du contrat : voir le code juridique Creative commons.